

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

Absents excusés - Pouvoir :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

Absents:

Marie-Laure PAIN
Jean CHANAL

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Assainissement

Lysiane LE DUC DREAN informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2023.

Elle invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Dépenses	227.723,34
- Recettes	195.849,33
- Déficit de l'exercice	- 31.874,01

Fonctionnement

- Dépenses	134.311,10
- Recettes	162.285,94
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	27.974,84

Résultats reportés de 2022

- Déficit d'investissement	- 59.621,59
- Excédent de fonctionnement	586.592,58

Résultats de clôture 2023

- Déficit d'investissement	- 91.495,60
- Excédent de fonctionnement	614.567,42
- Résultat de clôture 2023	523.071,82

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Bayeux,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

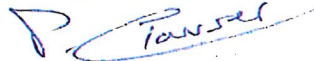
Ayant entendu l'exposé de Lysiane LE DUC DREAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Vote à l'unanimité,

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par Monsieur Vincent NOEL, Receveur Municipal.

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 2024

La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

